



Élaboration du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets

Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi

18 mai 2018

Projet de compte-rendu

Synthèse des échanges

Participants :

Pierre BAENA – DREAL Centre-Val de Loire
Alain BELLONI – SMICTOM des cantons de Gien, Briare, Châtillon-Coligny, Châtillon-sur-Loire
Estelle BOEDEC - CAPEB
Bertrand BOHAIN – CNR
Yves BOUCHER – SMIPE Val Touraine Anjou
Thierry BOULAY – VAL DEM
Julien BOUZENOT – Rudologia
Valérie BREILLAD – Zéro Déchet Touraine
Daniel BRETON – SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire
Jean-Marie CARLES – SMICTOM du Chinonais
Eric CHALMAIN – SYTOM de la région de Châteauroux
Edith CHATELAIS – Préfecture de la Région Centre-Val de Loire
Thierry CHAUVEAU – SICTOM de la Champagne Berrichonne
Bernard CHEVALIER – Familles Rurales Centre-Val de Loire
Christophe CORBEL – ARS
Jean-Marie CORNIERE – Communauté de Communes des Terres du val de Loire
Thierry COUSIN – Orléans Métropole
Céline COUTANT – SIRTOM de la région d'Artenay
Rémy CUBERO – SMITOM d'Amboise
Pierre DATTEE – Syndicat Mixte Touraine Propre
Bruno DE CERTEAU – Représentant Panel Citoyen
Stéphanie DE JONCKEERE-BOUREGHDA – SMICTOM du Chinonais
Gilles DEGUET – SEPANT
Nicolas DELSINNE – UNICEM
Jean-Michel DEZELU – SMICTOM de Sologne

Jean-Claude DORDOIGNE – SICTOM de Nogent-le-Rotrou
Dominique DOUSSET – SICTOM de Brou, Bonneval, Illiers Combray
Caroline DUMAS – CRESS du Centre-Val de Loire
Bruno DUMESNIL - SNEFID
Jean-Pierre DUPONT – SEPANT
Daniel FLICOURT – SITREVA
Daniel FRARD – Syndicat d’Ordures Ménagères d’Eure-et-Loir
Clara GAGET – DREAL Centre-Val de Loire
Sébastien GATELET – VAL DEM
Céline GAY – Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois
Fabrice GERVAIS – UNICEM
Maud GOBLET – DREAL Centre-Val de Loire
Franck HENNEBEL – URCPIE
Pascal HILLENVECK – CAPEB
Pascal HOULARD – Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre
Laurent HUGUET – SYMCTOM du Blanc
Jacky JAULNEAU – SIRTOM de Courville, la Loupe, Châteauneuf, Senonches
Jean-Charles LAVIER – SMIRTOM de la région de Montargis
Géraldine LECHENAULT – Eure et Loir Nature
Charlotte LE MOIGNE – FNE
Annick LHERMITTE – Communauté d’Agglomération de Chartres Métropole
Jean-Pierre LUTRINGER - FEDEREC
Anne MANCEL – Communauté de Communes Touraine Vallée de l’Indre
Annie MANDION – Graine Centre-Val de Loire
Vincent MARLIN – FFB
Audrey MARTIEL PASSAMA – Orléans Métropole
Philippe MASSARD – SMICTOM du Chinonais
Guy MASSE – SYCTOM des régions de Gien et de Châteauneuf-sur-Loire
Yves MATICHARD – FNADE Centre
Vincent MAURICE – VALDELIA
Jean-Pierre MESLET – Familles Rurales
Claire METAIS – ESR et OCAD3E
Nathalie MILANO – Préfecture de la région Centre-Val de la Loire
Didier MOREAU – DIRECCTE Centre-Val de Loire
Sandrine MORON – SMIPE Val Touraine Anjou
Didier NEVEU – SICTOM de Nogent-le-Rotrou
Benoit PETITPREZ - SITREVA
Gilles PEYROUTET – FNADE et SNAD
Jean-Louis PIERDAIT – Représentant Panel citoyen
Laurent-Michel PINEAU - COCOREL
Nathalie PITAULT – SMICTOM de Sologne
Marie PLANCKE – ECO-MOBILIER
Simon POLICANTE – CA de Châteauroux Métropole
Jean-Louis POSTE – FNE Centre-Val de Loire
Micheline PROUST – Loiret Nature Environnement
Dominique PROY - CCIR

Frédéric QUINTARD – CITEO
Nicolas REULER – SICTREM de Baugy
Anne-Sophie REULIER – CRESS Centre-Val de Loire
Florian RIVOAL - CESER
Roger ROBERT – CRMA Centre-Val de Loire
Léa ROCLIN – Communauté de communes des Terres du Val de Loire
René ROSOUX – CESER
Catherine ROYER - Communauté d'Agglomération Chartres métropole
Axelle VANDROMME – DREAL Centre-Val de Loire
Daniel VIORA – Val-Éco

Conseil régional du Centre-Val de Loire :

Charles FOURNIER - Conseil Régional – Vice-Président délégué à la transition écologique et citoyenne, et à la coopération – Président de la CCES
Michelle RIVET - Conseil Régional – Vice-Présidente déléguée à l'environnement et au développement rural

Géraud De Saint Albin - Conseil Régional – Directeur de l'Environnement et de la Transition énergétique
Claire JORY - Conseil Régional - Chef de service Prévention des risques et Education à l'environnement
Muriel BOUTIN - Conseil Régional – Chargée de mission « Plan Déchets »
Nadège NOURY - Conseil Régional – Chargée de mission « Economie circulaire »

Bureaux d'étude :

Gaëlle MAGNAVACCA – GIRUS (excusée)

Excusés :

Julien BARBEAU – SMICTREM de Léré-Sancerre-Vailly-sur-Sauldre
Karine CAMPGUILHEM – Communauté d'Agglomération de Bourges
Patrice COSSON - Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry
Gaël DENIZART – ADIVALOR
Odile HUPENOIRE-BONHOMME – SICTOM Montoire-la-Chartre
Astrid JACQUES - CRESOL
Djamila KAOUES – Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
Claude LAURENDEAU - ASPIE
Eric MARTELLIERE – SMIEEOM du Val de Cher
Catherine MORIN-DE-FINFE – Région Centre-Val de Loire
Georges MOTTEAU – Communauté de Communes du Castelrenaudais
Jean-Pierre NANDILLON - Communauté de Communes Eguzon Argenton Vallée de la Creuse
Michel ODEAU – SMIRGEOMES
Dominique OUACHAIN - CRESOL
Paul PIETU – Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
Chantal RAIGNAULT – Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry
Rodolphe SEYRIG – ADIVALOR
Géraldine THIEFFRY - Communauté de Communes Vierzon Sologne Berry
Xavier TROTIGNON – SMIEEOM du Val de Cher
Christophe USSELIO DE LA VERNA – Région Centre-Val de Loire
David VIOLLEAU – Zéro déchet Touraine

Pièce jointe : Powerpoint diffusé lors de la réunion

Objet de la réunion :

L'objectif de cette CCES est de présenter les modifications apportées au projet de PRPGD et au rapport environnemental suite à la dernière CCES du 17 avril 2018, et de recueillir l'avis des participants sur ces documents.

Ordre du jour :

- Principales modifications apportées aux projets de plan et de rapport environnemental
- Temps d'échanges avec la salle
- Vote sur les projets de plan et de rapport environnemental
- Présentation de la suite du calendrier

Mr Fournier, Président de la CCES, introduit la réunion en soulignant l'importance de la Commission d'aujourd'hui, appelée à se prononcer sur le projet de PRPGD et le rapport environnemental, qui marque une étape importante dans l'élaboration du PRPGD.

Principales modifications apportées aux projets de plan et de rapport environnemental :

Mr Fournier explique que plus de 350 remarques sur le projet de Plan et le rapport environnemental ont été reçues suite à la CCES du 17 avril, que plus de 71% de celles-ci ont été intégrées aux documents, et qu'une réponse a été apportée à chacune des 37 structures les ayant formulées.

Les services de la Région présentent les principales modifications apportées aux projets de PRPGD et au rapport environnemental :

- Modifications d'ordre général
- Modifications sur les objectifs transversaux
- Modifications présentées ensuite par thématique :
 - Prévention
 - Captage / valorisation
 - Installations et traitement des déchets résiduels
 - PRAEC
 - Rapport environnemental

Ces modifications ont été identifiées en couleur dans les documents envoyés à la CCES le 4 mai.

Concernant le principe de proximité, qui avait précédemment fait l'objet de nombreuses remarques des participants, Mr Fournier indique que le manque de temps n'a pas permis de mener un travail inter-régional, qui aurait pourtant été utile.

Il ajoute que l'objectif de la Région est bien évidemment de garder le cap de la loi, mais aussi d'aller plus loin en tenant compte des remarques des uns et des autres. Il est difficile de faire correspondre le PRPGD à chaque aspiration personnelle, mais l'important est de trouver un point d'équilibre pour les choix régionaux.

Il précise qu'il sera, après le vote, à disposition des acteurs pour les accompagner au mieux.

Synthèse des échanges et relevé de décisions :

Mr Luthringer (FEDEREC) fait 2 remarques sur la formulation sur les CSR dans le projet de Plan :

- Il est dommage de restreindre l'utilisation des CSR uniquement produits dans la région, cela ne correspondant pas à la réalité du terrain, des CSR étant consommés hors région.
- Le fléchage de l'utilisation des CSR vers des incinérateurs ne semble pas opportun, la finalité des CSR répondant à une logique de production énergétique en substitution des énergies fossiles traditionnelles, tandis que l'incinération répond à une logique de traitement de déchets.

Mme Proy (CCIR) soutient cet avis.

Mme Jory explique qu'aucune limitation aux exportations de CSR produits en région n'est prévue dans le projet de Plan.

Mr Pierdait (représentant du panel citoyen) s'interroge au sujet des farines animales issues de l'équarissage consommées dans les cimenteries. De plus, il souhaiterait qu'un glossaire soit intégré au projet de PRPGD.

Mme Goblet (DREAL) répond que l'usine de Villiers-au-Bouin peut injecter des farines animales dans son process, et est soumise à autorisation préfectorale spécifique.

Il est précisé qu'un glossaire est déjà présent dans le projet de Plan.

Mr Deguet (SEPANT) exprime qu'il est impropre de dire qu'on fait des économies d'énergie fossile en utilisant des CSR.

Mr Chevalier (Familles Rurales) s'inquiète au sujet du principe de proximité énoncé, car bien que celui-ci soit nécessaire, il aura nécessairement un impact sur certains EPCI et entreprises qui ont engrangé des investissements lourds sur de longues durées. Il craint que cela ait des conséquences fiscales pour permettre l'amortissement des investissements des EPCI, et s'interroge sur les garanties financières pour les collectivités.

Mr Fournier répond que le PRPGD a fait l'objet d'un travail en prenant en compte l'intérêt général et non les cas particuliers, et est adapté à la réalité de la région. Le PRPGD se doit de fixer des règles régionales, et non par structure. Toutefois, des adaptations seront possibles, en fonction des situations particulières issues notamment de l'histoire (périmètre des EPCI, installations...). La règle fixée paraît la plus juste. Il répète qu'un travail inter-régional aurait pu permettre d'aller plus loin.

Mr Petitprez (SITREVA) rappelle qu'il avait demandé une concertation au préalable entre les régions Centre-Val de Loire et Ile-de-France. Moins de 50% des déchets du SITREVA proviennent de la région Centre-Val de Loire, aussi le principe de proximité inscrit au Plan est trop restrictif et va à l'encontre de son souhait d'importer des déchets de l'ensemble de la région parisienne. Il souligne que cela est dommage économiquement et écologiquement.

Il précise que le démantèlement de l'usine de Châteaudun a été fait dans le cadre de ce processus et de la réduction des déchets.

Mme Proy (CCIR) soutient cet avis et s'étonne du terme « n'autorise pas ». Elle indique qu'elle votera « contre » au titre de la CCIR.

Mr Fournier indique à ce sujet que le Plan reprend les termes réglementaires, porte ces enjeux à l'échelle régionale, et que certains aspects seront intégrés dans le SRADDET. Les solutions recherchées ont été faites de manière concertée. Il propose à Mr Petitprez de venir à sa rencontre pour échanger avec lui. Il souligne que la région Centre-Val de Loire est souvent à l'origine de dialogues inter-régionaux, mais que le travail d'élaboration du Plan ayant été très court, le travail n'a pas pu être assez fin. Un travail avec Régions de

France a été mené sur la méthodologie et les principes généraux pour l'élaboration du Plan. Il rappelle la surcapacité de la région en termes d'incinération et invite à se questionner sur l'après-incinération.

Mr Massard (SMICTOM du Chinonais) évoque la question de reconstruire un incinérateur sur son territoire, interdite par le projet de Plan, alors que ce sujet n'a pas été abordé dans les réunions précédentes. Il s'interroge sur l'impact des transports qui seront induits par cette clause.

Mr Fournier rappelle la surcapacité en région, ainsi que l'ambition et la responsabilité collective de ne pas continuer dans cette voie, en privilégiant la réduction des déchets.

Mme Lhermitte (Chartres Métropole) comprend les interventions sur les limitations, et indique défendre le principe de proximité. Cependant, elle ajoute qu'il est archaïque de se limiter à la région, alors que le principe européen est la libre circulation des marchandises.

Mr Fournier invite Mme Lhermitte à proposer une limite en lien avec le principe de proximité et souligne que la Région a essayé de faire ce travail.

Mr Petitprez (SITREVA) indique qu'il n'y a pas de surcapacité au niveau inter-régional. Aussi, il souhaite une libre gestion afin de pouvoir maîtriser les impôts sur son territoire, soulignant qu'il souhaite progresser dans la réduction des déchets. Il demande à ce que le principe de proximité soit étendu aux régions limitrophes et non aux départements voisins.

Mr Fournier précise que la mention de « régions limitrophes » reviendrait à couvrir presque toute la France, au vu de la situation géographique de la région Centre-Val de Loire. Il rappelle les objectifs de la loi et la priorité à la réduction des déchets, même si des demandes de dérogations pourraient avoir lieu.

Mr Baena (DREAL) rappelle que le principe de proximité et d'autosuffisance relève d'une réglementation européenne et doit donc s'appliquer, d'autant plus que la région est en surcapacité.

Mr Deguet (SEPANT) explique que la quantité de déchets résiduels étant amenée à se réduire, il n'y a pas besoin de nouvelles installations. Même s'il comprend les situations peu évidentes à gérer actuellement pour les collectivités vis-à-vis des surcapacités, il invite à ne pas recommencer à dépenser de l'argent public pour de nouvelles installations.

Mr Dattée (Syndicat Mixte Touraine Propre) indique qu'il semble utopique de vouloir supprimer les biodéchets à 100% des OMr, notamment dans les habitats collectifs où subsistent des vide-ordures. Une clause devrait imposer la suppression de ceux-ci par les copropriétés.

Mr Viora (VALECO) salue le travail effectué pour prendre en compte de nombreuses remarques émises, ce qui ne fut pas toujours le cas par le passé.

Concernant les CSR, il convient d'être vigilant quant au traitement des fumées. La production de l'énergie ne doit pas se faire au détriment de l'environnement.

Egalement, il indique qu'il sera difficile de valoriser plus de verre si le gisement, inconnu, diminue. Il pourrait être mentionné un objectif de 100 % ou à gisement constant.

Mr Chalmain (SYTOM de la région de Châteauroux) ne trouve pas pertinent l'indicateur sur le verre, en kg/habitant.

Mr Fournier précise que l'observatoire pourra travailler à suivre ce type de déchet et qu'une étude détaillée pourra être menée.

Mr Bohain (CNR) ajoute qu'une réflexion est en cours pour élargir la filière REP emballages ménagers aux professionnels avec une captation des verres des cafés – hôtels – restaurants.

De plus, il juge le projet de PRPGD, qui retranscrit la loi, très complet et très concerté, par rapport à certaines autres régions. Il est toutefois difficile de satisfaire tout le monde.

Il indique que les travaux à venir pourraient étudier le principe de proximité pour chaque flux, sachant qu'une réflexion nationale est actuellement en cours à ce sujet.

Mme Métails (ESR, OCAD3E) explique que, même si les structures qu'elle représente souhaitent accompagner la Région et suivre le développement du plan d'actions, celles-ci ne sont pas satisfaites des objectifs régionaux fixés dans le Plan pour les éco-organismes de la filière DEEE, qui risquent de susciter une concurrence entre régions et qui paraissent irréalistes. Il conviendrait de s'en tenir aux objectifs nationaux de ces éco-organismes.

Mr Bohain (CNR) est surpris de cette position et pense qu'il est au contraire intéressant d'aller au-delà des objectifs « moyens ».

Mr Deguet (SEPANT) souligne que son association travaille actuellement sur les DEEE, puis explique qu'il est nécessaire d'avoir des régions avec de fortes ambitions, ce qui permettra de compenser d'autres résultats régionaux moins élevés et d'atteindre une moyenne nationale.

Mme Proy (CCIR) soutient Mme Métails.

Mr Fournier explique que les objectifs pour 2025 mentionnés indiquent une pente. Il rappelle qu'une proposition alternative de rédaction a été faite à Mme Métails avant la CCES, qu'elle n'a pas accepté : « Le PRPGD souhaite s'inscrire dans une trajectoire ambitieuse et prévoit les objectifs suivants (...), qui seront réajustés en fonction des futurs cahiers des charges des éco-organismes ».

Après échanges, il est acté la mention de la phrase ci-dessus dans le projet de PRPGD, permettant de maintenir les objectifs régionaux.

Mr Dupont (SEPANT) est gêné de devoir se prononcer aujourd'hui sur le projet de PRPGD sans connaître ce qui sera intégré au SRADDET, et sachant qu'il juge les mesures concernant l'observatoire trop floues.

Mr Fournier indique que l'observatoire n'étant pas encore créé, il est difficile d'être plus précis à ce jour, mais qu'une prochaine CCES permettra d'apporter des compléments. Concernant le SRADDET, les règles qui y seront mentionnées seront extraites du PRPGD, et ne sont donc pas encore connues.

Il clôt le débat et indique que l'avis de la CCES sur le projet de PRPGD et le rapport environnemental est désormais requis par l'expression d'un vote global.

Dans le cadre de la consultation publique à venir, ces documents seront ensuite envoyés en recommandé dans les territoires qui se positionneront via une délibération. L'avis de la CCES aujourd'hui ne détermine donc pas l'avenir du Plan.

Les représentants des structures sont appelés à exprimer leurs avis par vote à main levée, sur les documents. Les résultats sont les suivants (*après recomptage à l'issue de la CCES, à l'aide de photographies*) :

	Nombre d'avis favorables	Nombre d'avis défavorables	Nombre d'ABSTENTIONS
Collège 1 Région, Etat, organismes publics	6	0	0
Collège 2 EPCI, fédérations professionnelles, éco-organismes, chambres consulaires	21	13	5
Collège 3 associations, personnalités qualifiées	13	0	0
	40	13	5

Éléments complétés suite à la CCES :

Après vérification des avis au regard des participants, constat a été fait que l'un des participants n'a pas pris part au vote (VAL DEM).

Les votes sont rapportés aux poids des collèges, conformément à l'article 10 du règlement de la CCES : les résultats sont les suivants :

Nombre d'avis favorables	Nombre d'avis défavorables	Nombre d'abstentions
85,03%	10,81%	4,16%

La CCES émet donc un avis majoritairement favorable sur le projet de PRPGD et le rapport environnemental.

Détail des avis :

Structures ayant exprimé un avis défavorable (collège 2) :

- Orléans Métropole
- Syndicat mixte Touraine propre
- Communauté de Communes du Romorantinais et du Monestois
- SMICTOM de Sologne
- SMIRTOM de la région de Montargis
- Communauté d'Agglomération Chartres métropole
- SMICTOM du Chinonais
- SITREVA
- Communauté de Communes des Terres du Val de Loire
- FNADE (fédération nationale des activités de la dépollution et de l'environnement du CVL)
- SNAD (Syndicat national des activités du déchet)
- Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale (CCIR)
- Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat du CVL (CRMA)

Structures s'étant abstenues (collège 2):

- Syndicat National des Entrepreneurs de la filière déchet (SNEFID)
- Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
- FEDEREC (fédération des entreprises du recyclage)
- Communauté d'Agglomération Châteauroux métropole
- Communauté de Communes région de Levroux (COCOREL)

Structures ayant voté exprimé un avis favorable:

Collège 1 :

Région-Centre Val de Loire : Charles Fournier et Michelle Rivet

DREAL Centre-Val de Loire

Préfecture de la Région Centre-Val de Loire

ARS

DIRECCTE Centre-Val de Loire

Collège 2 :

SMICTOM des cantons de Gien, Briare, Châtillon-Coligny, Châtillon-sur-Loire
SYCTOM des régions de Gien et de Châteauneuf-sur-Loire
SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire
SYTOM de la région de Châteauroux
SICTOM de la Champagne Berrichonne
SIRTOM de la région d'Artenay
SICTOM de Nogent-le-Rotrou
SICTOM de Brou, Bonneval, Illiers Combray
Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir (SOMEL)
SYMCTOM du Blanc
SIRTOM de Courville, la Loupe, Châteauneuf, Senonches
SICTREM de Baugy
SMIPE Val Touraine Anjou
CAPEB
UNICEM
FFB
VALDELIA
ESR
OCAD3E
ECO-MOBILIER
CITEO

Collège 3 :

CNR
Rudologia
Zéro Déchet Touraine
Familles Rurales Centre-Val de Loire
SEPANT
CRESS du Centre-Val de Loire
URCPIE
Eure et Loir Nature
Graine Centre-Val de Loire
FNE Centre-Val de Loire
Loiret Nature Environnement
CESER
Représentant du Panel citoyen

Calendrier des prochaines rencontres :

Mr Fournier annonce que la CCES sera à nouveau réunie en octobre pour garder la dynamique de travail collectif, pour travailler sur la question de l'Observatoire et sur l'intégration du PRPGD dans le SRADDET.

Mme Jory rappelle les étapes à venir pour le PRPGD.

Mr Fournier remercie les membres de la CCES.

Suite à la réunion de la CCES :

Le Président de la CCIR a indiqué par courrier regretter la prise de position de sa représentante à la CCES et émettre un avis favorable sur le projet de PRPGD.

Le Président de la CRMA a rappelé dans un courrier suite à la CCES le soutien de la CRMA à la mise en œuvre du Plan.